



21/02/2020

Dossier suivi par P. Salinas

p.salinas@stgo.fr ou police@stgo.fr

C. Bourges marches.publics@stgo.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION



Rapport de présentation général du système de vidéo protection de la Ville de Saint-Gaudens

La Mairie de Saint-Gaudens a souhaité installer sur sa commune un dispositif de vidéo protection performant et efficace avec 102 caméras réparties sur toute la ville.

Dans le cadre des compétences du Maire et de ses pouvoirs, la finalité du système porte essentiellement sur la sécurité des personnes, la prévention des actes terroristes et des atteintes aux biens.

Le système de vidéo protection comprend un ensemble de caméras, et au sein du CSU, un mur d'images composé de 4 écrans pilotés par 2 PC windows 10, un 3^{ème} PC avec écran pour les extractions d'images nécessaires aux autorités compétentes. A ce titre, une convention a été signée entre la Mairie de Saint-Gaudens et l'Etat pour un renvoi d'images vers la Police Nationale de Saint-Gaudens.

Tout ce système est confiné dans une pièce sécurisée avec serrure à code et alarme. Le serveur central et le serveur de stockage sont installés dans une pièce séparée sécurisée, et localisée 4 place du Foirail au service de la Police Municipale.

Le choix d'implantation est basé sur un découpage cohérent de la ville en définissant 6 secteurs dont 4 périmètres de voies publiques et 2 parkings :

- ✓ Périmètre 1 : centre ville
- ✓ Périmètre 2 : secteur ouest
- ✓ Périmètre 3 : secteur est – A 64
- ✓ Périmètre 4 : Valentine direction Espagne
- ✓ Parking du Foirail
- ✓ Parking du Belvédère

Conformément à la réglementation, 20 panneaux d'information du système de vidéo protection ont été positionnés à chaque entrée de ville et dans les parkings (Av. R. Dreyfus – Av. St Plancard – Av. de Boulogne – Route de la Serre de Cazaux – Chemin de la Hount Barrade – Route de Landorthe – Av. F. Mitterrand – Chemin du barrage – Desserte Sud (2) – Rue A. Bouery – Bd du Pt Sarragat – Bd Gambetta – Parking Belvédère (4) – Parking du Foirail (3).

Les demandes d'autorisation dans le dossier ci-joint sont donc rédigées par périmètre accompagnées des documents annexes techniques et plans comme demandé dans le formulaire.

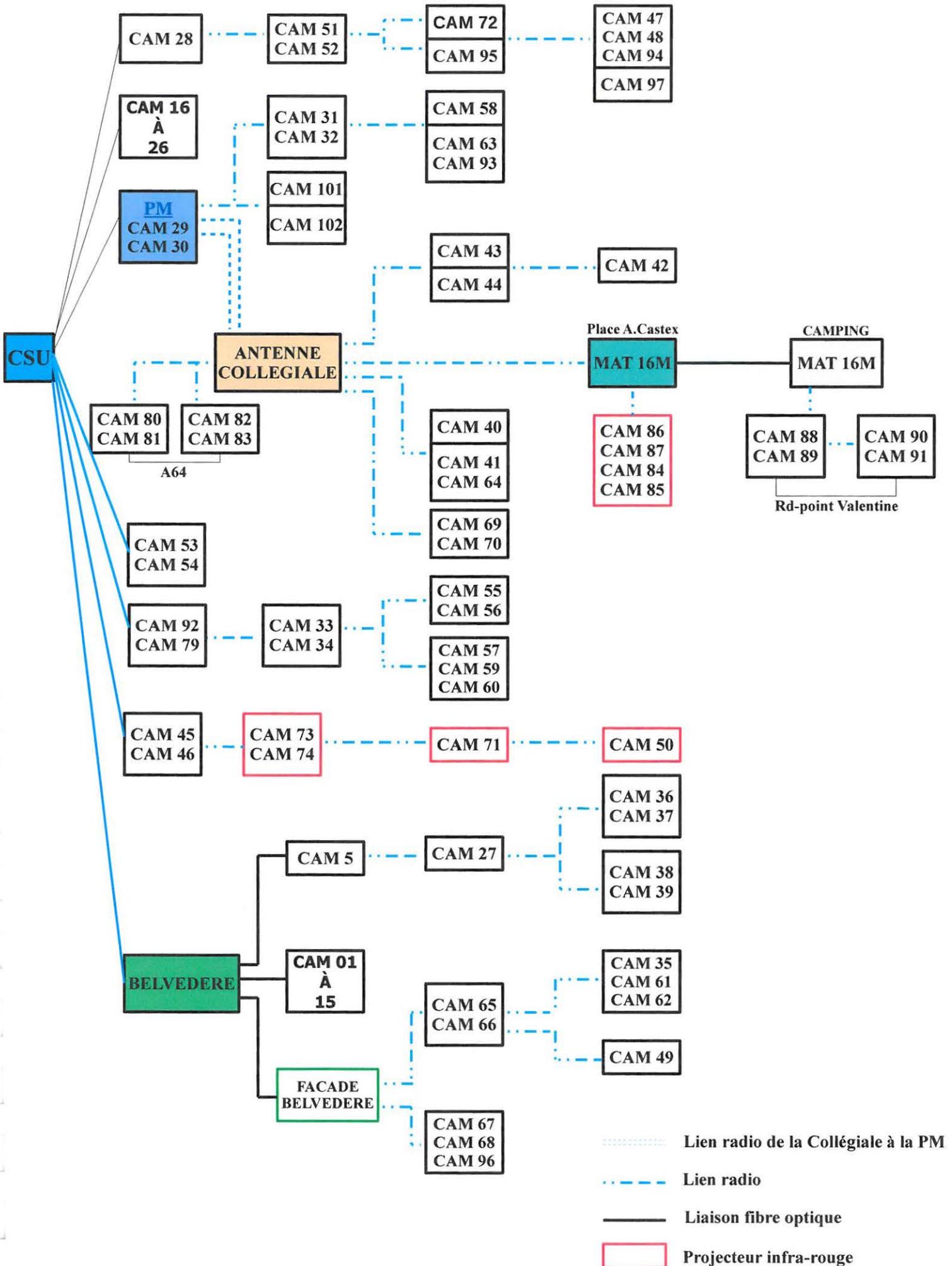
Liste des personnes habilitées à visualiser les images

	NOM et prénom	Fonction
1	DUCLOS Jean-Yves	Maire
2	SALINAS Philippe	Chef de la Police Municipale
3	RECURT Jean-Michel	Brigadier chef principal
4	LARTIGUE Jean-Pierre	Brigadier chef principal
5	BETELLI Serge	Brigadier chef principal
6	BOUHOURS Sébastien	Brigadier
7	FERREIRA DA SILVA Fernando	Brigadier
8	SOUVILLE Emeric	Brigadier
9	LAFON Angélique	ASVP – Secrétaire police municipale
10	CURAUDEAU Jérôme	Maintenance Easy Print
11	NORMAND Jean-Marc	Maintenance Mairie Saint-Gaudens

Liste des personnes habilitées à extraire les images

	NOM et prénom	Fonction
1	SALINAS Philippe	Chef de la Police Municipale
2	RECURT Jean-Michel	Brigadier chef principal
3	LARTIGUE Jean-Pierre	Brigadier chef principal
4	BETELLI Serge	Brigadier chef principal
5	BOUHOURS Sébastien	Brigadier
6	FERREIRA DA SILVA Fernando	Brigadier
7	SOUVILLE Emeric	Brigadier

Arborescence des caméras



Ministère de l'intérieur

D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L. 613-13 du code de la sécurité intérieure - décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996

Veuillez indiquer dans la case ci-après le numéro du département de la préfecture compétente (il s'agit du département dans lequel vous souhaitez installer votre système de vidéoprotection sauf s'il s'agit d'un système en réseau couvrant plusieurs départements auquel cas vous devez saisir la préfecture du département où est installé le siège social).		PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
1 - NATURE DE LA DEMANDE			
<input checked="" type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'un nouveau système	PERIMETRE 1	DATE D'ARRIVEE :	
<input type="checkbox"/> Modification d'un système autorisé	<input type="text"/> N° de dossier	RECEPISSE DELIVRE LE :	
<input type="checkbox"/> Demande de renouvellement d'un système autorisé	<input type="text"/> N° de dossier	DATE DE LA DECISION :	

2 - IDENTITÉ DU DÉCLARANT			
Nom de naissance : DUCLOS Prénom : Jean-Yves Dénomination de la collectivité territoriale ou la raison sociale de l'établissement ou de l'entreprise : MAIRIE DE SAINT-GAUDENS Eventuellement nom usuel ou sigle (si différent de la raison sociale) : Activité : COLLECTIVITE TERRITORIALE			
Adresse : Numéro de voie. Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie 1 RUE DE GOMETX Code postal : 31800 Commune : SAINT-GAUDENS Téléphone : 05 61 94 78 00 Télécopie : Nom de la personne à contacter pour la mise à disposition des images aux forces de l'ordre : Téléphone : Mr Philippe SALINAS - 05 61 89 91 87			

3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FINALITÉ DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION			
a) Informations générales Horaires d'ouverture (pour les établissements ouverts au public) : A préciser le cas échéant, (descriptions des éventuelles agressions survenues ou risques à prendre en compte) :			
b) Finalité du système (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :			
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité des personnes	<input type="checkbox"/> Protection des bâtiments publics	<input type="checkbox"/> Prévention des fraudes douanières	
<input checked="" type="checkbox"/> Secours à personnes - défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques	<input checked="" type="checkbox"/> Régulation du trafic routier	<input type="checkbox"/> Régulation flux transport autres que routiers	
<input type="checkbox"/> Défense nationale	<input type="checkbox"/> Lutte contre la démarque inconnue	<input type="checkbox"/> Constatation des infractions aux règles de la circulation	
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention des atteintes aux biens	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention d'actes terroristes	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	
<input type="checkbox"/> Prévention du trafic de stupéfiants			

4 - LOCALISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (Veuillez renseigner uniquement une des deux rubriques ci-dessous)			
4-1) LIEU D'INSTALLATION ET NOMBRE DE CAMÉRAS (cette rubrique n'est pas à renseigner pour les demandes portant sur un périmètre vidéo-protégé, dans ce cas vous ne devez renseigner que la rubrique 4-2) Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune			
Nombre de caméras intérieures :		Nombre de caméras extérieures :	
la voie publique :			
<i>Il s'agit des caméras installées à l'intérieur d'un établissement : joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)</i>		<i>Il s'agit des caméras installées dans un lieu ouvert au public non couvert ou sur un bâtiment et qui ne visionnent pas la voie publique joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)</i>	
Pour les systèmes de moins de 8 caméras installées à l'intérieur d'un établissement ouvert au public, veuillez indiquer ci après la superficie de l'établissement : m²			
4-2) DEMANDE PORTANT SUR UN PÉRIMÈTRE VIDÉOPROTÉGÉ (cette rubrique ne doit être renseignée que si vous souhaitez avoir recours à la notion de périmètre vidéo protégé) Si au moins une des caméras que vous souhaitez installer doit visualiser la voie publique, veuillez cocher la case ci-après <input checked="" type="checkbox"/>			
Délimitation du périmètre : pour délimiter ce périmètre, veuillez indiquer ci-après les différentes adresses (8 au maximum) qui constituent l'environnement de ce périmètre.			
Adresse :	Bd Charles De Gaulle	31800	Saint-Gaudens
	Place Maréchal Juin	31800	Saint-Gaudens
	Avenue Montagut	31800	Saint-Gaudens
	Avenue G.Phoebus	31800	Saint-Gaudens
	Place de La laïcité	31800	Saint-Gaudens
	Bd Azemar	31800	Saint-Gaudens
	Rd point Croix de la mission	31800	Saint-Gaudens
	Bd Pasteur	31800	Saint-Gaudens

5 - CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : 30 (Indiquez un nombre compris entre 0 et 30)
(la durée maximale est de 30 jours)

Existence d'un système de retransmission des images : oui non

si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous

Retransmission en temps réel :

Retransmission en temps différé :

Le système de vidéoprotection est-il mis en place par un installateur certifié ? oui non

si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certification.

Nom de l'installateur ou de la société : Numéro de certification.....

Cet installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 ? oui non

Si l'installateur n'est pas certifié, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice).

6 - PERSONNES HABILITÉES A ACCÉDER AUX IMAGES :

NOM : SALINAS

Prénom : Philippe

Fonctions : Chef de la Police Municipale

NOM : RECURT

Prénom : J. Michel

Fonctions : Brigadier chef principal Police Municipale

NOM : LARTIGUE

Prénom : J. Pierre

Fonctions : Brigadier chef principal Police Municipale

NOM : BETELLI

Prénom : Serge

Fonctions : Brigadier chef principal Police Municipale

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire : oui non

si plus de quatre personnes, vous pouvez adresser (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

7 - TRAITEMENT DES IMAGES (cette rubrique n'est à renseigner que si les images font l'objet d'un traitement dans un lieu différent de celui de l'implantation du système et/ou par une personne autre que le responsable du système)

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie

Code postal Commune

4 Place du Foirail (Police Municipale)

31800 SAINT-GAUDENS

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service :

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms :

8 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

(nous vous remercions de décrire ci-dessous les mesures adoptées pour assurer la confidentialité des images)

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :
salle dédiée dans les locaux de la Police Municipale : **Accès contrôlé-Alarme- Porte blindée- Porte Codée – vitres blindées**

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements : Enregistreur dans local vidéo

Modalités de destructions des enregistrements : Auto écrasant – au delà de 30 jours

9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) :

Précisez la (ou les) localisation(s) de cet affichage : uniquement entrées de ville

10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRÈS DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCÈS

Nom : SALINAS Prénom : Philippe

Fonction de cette personne : Chef de la Police Municipale

ou service responsable : POLICE MUNICIPALE

Téléphone : 05 61 89 91 87

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie

Code postal Commune

4 Place du Foirail

31800 St-Gaudens

Fonction habilitant le déclarant à signer : **Le Maire**

Le signataire s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéo protection.

SIGNATURE ET CACHET :

Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS

Date : 21 février 2020



MARCHÉS PUBLICS

Annexe 1

cerfa

N° 51336#02

Questionnaire de conformité d'un système de vidéoprotection à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection.

Je soussigné(e) Jean Yves DUCLOS,
certifie par la présente que le système de vidéoprotection pour lequel j'ai sollicité une autorisation en date du en cours, installé par (nom et adresse de l'installateur)....
est conforme aux dispositions de l'arrêté du 3 août 2007,

Fait à St Gaudens le 30.10.2007



Caractéristiques du système (veuillez cocher les cases appropriées)

1 Caractéristiques générales :

a. Nombre de caméras :

- moins de 8 caméras 8 caméras ou plus

b. Mode de fonctionnement du système :

- Le système comporte des caméras à plan large (destinées à une compréhension des situations) et des caméras à plan étroit (susceptibles de permettre une reconnaissance des individus)
 Le système ne comporte que des caméras à plan large
 Le système ne comporte que des caméras à plan étroit

2 Mode d'enregistrement des images :

a. Le stockage des images est-il ?

- Analogique Numérique

b. Possibilité de déterminer la caméra ayant filmé une scène :

- Possible sur les enregistrements eux mêmes
Possible grâce à un journal
Non prévu

c. Existe-t-il un journal gardant la trace des opérations effectuées sur les flux vidéo (export, modification, suppression)

- Oui, journal manuel
Oui, journal généré automatiquement sous forme électronique
Non

3 Questions relatives à la qualité des images :

a. La résolution des images en plan étroit (à l'exclusion de celles de régulation du trafic routier) est-elle toujours supérieure ou égale à 4 CIF (704 x 576 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 12 images/s

- Oui Non

b. La résolution des autres images est-elle toujours supérieure ou égale à 1CIF (352 x 288 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 6 images/s ?

- Oui Non

4 Transmission des images aux forces de police :

a. Les images peuvent-elles être exportées sans dégradation de leur qualité ?

- Oui Non

b. Dans le cas de systèmes numériques, si le format de codage des images n'est pas standard et libre de droits, le titulaire a-t-il prévu de fournir gratuitement à l'administration en cas de réquisition judiciaire, un système de lecture (ou une licence si le produit peut être installé) sur un PC standard) permettant de lire les enregistrements et d'effectuer les principales opérations de visualisation

- Oui Non



Description du dispositif PERIMETRE 1

Tout le parc de vidéo protection est relié soit par lien radio ou par fibre optique au serveur général ainsi qu'au serveur de stockage centralisé et sécurisé 4 place du Foirail dans les locaux de la Police Municipale.

Ce dispositif de vidéo protection est constitué des moyens techniques suivants :

59 caméras installées en centre ville – 28 switch

- Caméras n° 27 : lien fibre optique sur secteur
- Caméras n° 39 – 38 : lien radio sur batterie avec chargeur et convertisseur
- Caméras n° 36 – 37 : lien radio sur batterie
- Caméras n° 61 – 62 – 35 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 65 – 66 : lien radio sur batterie
- Caméras n° 67 – 68 – 96 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 64 – 40 – 41 : lien radio sur secteur
- Caméra n° 50 : lien radio sur batterie avec chargeur et convertisseur
- Caméra n° 71 : lien radio sur batterie avec chargeur et convertisseur
- Caméras n° 73 – 74 : lien radio sur batterie avec chargeur et convertisseur
- Caméras n° 69 – 70 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 42 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 77 – 78 – 75 – 76 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 43 – 44 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 46 – 45 : lien radio sur secteur et sur fibre
- Caméras n° 72 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 52 – 51 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 95 : lien radio sur batterie
- Caméras n° 47 – 48 – 94 – 97 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 58 – 63 – 93 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 55 – 56 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 33 – 34 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 60 – 59 – 57 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 79 – 92 : lien radio sur secteur et fibre optique
- Caméras n° 53 – 54 : lien radio sur secteur et fibre optique
- Caméras n° 31 – 32 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 28 – 29 – 30 : lien radio sur secteur
- Caméras n° 101 – 102 : lien radio sur secteur

Mode de visionnage

Les images sont enregistrées sur un serveur de stockage à la Police Municipale et visionnées sur un PC (direct et différé) et sur un mur d'images pour le direct.

Exploitation des images

Les images sont enregistrées, archivées et peuvent être exploitées ou extraites dans un délai de 30 jours.

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
27	Rue Victor Hugo	Mobile	
28	Boulevard Charles de Gaulle	Mobile	
29	04, place du Foirail	Avenue de Boulogne	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
30	04, place du Foirail	Place Armand de Pibrac	
31	Place Armand de Pibrac	Rue Voltaire	
32	Place Armand de Pibrac	Place des Anciens Combattants	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
33	Rue des Compagnons du Tour de France	Rue des Compagnons du Tour de France	
34	Place du Palais	Place du Palais / Tribunal	
35	Square Azémar	Square Azémar	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
36	21, rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo / Impasse du Barry	
37	21, rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo (vers Croix de la Mission)	
38	Square Saint-Jean	Square Saint-Jean	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
39	Square Saint-Jean	Square Saint-Jean	
40	Rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo (de la rue de Goumetx vers Place Saint-Jean)	
41	Rue Victor Hugo	Croisement Rue Pape Clément V / Rue de Goumetx	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
42	Place Jean Jaurès	Place Jean Jaurès	
43	Place Jean Jaurès	Place Jean Jaurès	
44	Rue Thiers	Rue Thiers	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
45	Rue Montagut	Place Maréchal Juin (sortie rue Montagut)	
46	Place Maréchal Juin	Rond-point Maréchal Juin	
47	Rue de la République	Angle rue Thiers / Rue Jean Pégot	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
48	Rue de la République	Rue de la République (sens rue Thiers vers rue Mathe)	
50	Avenue du Président Kennedy	Rue Montagut	
51	Boulevard Charles de Gaulle	Boulevard Charles de Gaulle	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
52	Boulevard Charles de Gaulle	Boulevard Charles de Gaulle et entrée de la rue du Moulat	
53	Boulevard Charles de Gaulle	Place Suzanne	
54	Boulevard Pasteur	Boulevard Pasteur	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
55	Rue Angot	Rue Angot	
56	Rue Angot	Rue Angot	
57	Place du Palais	Rue de la République	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
58	04, rue Voltaire	Rue de la République (de la rue Voltaire vers la rue Mathe)	
59	04, rue de la République	Rue de la République (de la place du Palais vers le boulevard Pasteur)	
60	04, rue de la République	Place du Palais	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
61	Rond-point Croix de la Mission	Boulevard Eugène Azémar	
62	Rond-point Croix de la Mission	Rond-point	
63	Rue Voltaire	Place Saint-Raymond	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
64	Rue du pape Clément V	Parking rue du Pape Clément V	
65	Avenue Gaston Phoebus	Boulevard Eugène Azémar	
66	Avenue Gaston Phoebus	Vue sur l'avenue Gaston Phoebus et la fin du Boulevard Jean Bepmale	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
67	Boulevard Jean Bepmale	De la mairie vers l'avenue Gaston Phoebus	
68	Mairie	Angle du boulevard Jean Bepmale et la rue de Goumetx	
69	Boulevard Jean Bepmale	Esplanade de la Légion d'Honneur	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
70	Boulevard Jean Bepmale	Boulevard Jean Bepmale et parking de la Contre Allée	
71	Rue Montagut	Rue Montagut	
72	01, place Maréchal Juin	Boulevard Charles de Gaulle / place Maréchal Juin(Sous-Préfecture)	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
73	Rue Montagut	Montée de la rue Montagut depuis Barbastro	
74	Rue Montagut	Rue Montagut et entrée/sortie de la place Barbastro	
75	10, rue Mathe	Rue Mathe (depuis la rue de la République vers la place J. Jaurès)	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
76	10, rue Mathe	Vue sur l'entrée de la rue Mathe et n°43	
77	Rue de la République	Rue de la République depuis l'angle de la rue Mathe vers la rue Thiers	
78	Rue de la République	Rue de la république et entrée de la rue Brisée	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
79	Rue des Compagnons du Tour de France	Rue des Compagnons du Tour de France	
92	Rue des Compagnons du Tour de France	Boulevard Charles de Gaulle	
93	Rue Voltaire	Rue Voltaire	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
94	Rue du Moulat	Rue du Moulat (depuis la rue de la République)	
95	Rue du Moulat	Rue du Moulat (depuis le boulevard Charles de Gaulle)	
96	Mairie	Entrée de la mairie	

Caméras dans le Périmètre 1

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
97	Rue du Moulat (67, rue de la République)	Croisement rue du Moulat/ rue de la République / Rue Thiers	
101	Rue du Pradet (sur immeuble 35, boulevard Charles de Gaulle)	Rue du pradet (du boulevard Charles de gaulle à la place Brasserie St-Paul)	
102	Rue du Pradet	Rue du Pradet (de la place Brasserie Saint-Paul vers l'avenue de l'Isle)	

Ministère de l'intérieur

D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L. 613-13 du code de la sécurité intérieure - décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996

Veuillez indiquer dans la case ci-après le numéro du département de la préfecture compétente (il s'agit du département dans lequel vous souhaitez installer votre système de vidéoprotection sauf s'il s'agit d'un système en réseau couvrant plusieurs départements auquel cas vous devez saisir la préfecture du département où est installé le siège social).		PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
1 - NATURE DE LA DEMANDE			
<input checked="" type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'un nouveau système	PERIMETRE 2	DATE D'ARRIVEE :	
<input type="checkbox"/> Modification d'un système autorisé	<input type="text"/> N° de dossier	RECEPISSE DELIVRE LE :	
<input type="checkbox"/> Demande de renouvellement d'un système autorisé	<input type="text"/> N° de dossier	DATE DE LA DECISION :	

2 - IDENTITÉ DU DÉCLARANT			
Nom de naissance : DUCLOS Prénom : Jean-Yves Dénomination de la collectivité territoriale ou la raison sociale de l'établissement ou de l'entreprise : MAIRIE DE SAINT-GAUDENS Eventuellement nom usuel ou sigle (si différent de la raison sociale) : Activité : COLLECTIVITE TERRITORIALE			
Adresse : Numéro de voie. Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie 1 RUE DE GOMETX Code postal : 31800 Commune : SAINT-GAUDENS Téléphone : 05 61 94 78 00 Télécopie : Nom de la personne à contacter pour la mise à disposition des images aux forces de l'ordre : Téléphone : Mr Philippe SALINAS - 05 61 89 91 87			

3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FINALITÉ DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION		
a) Informations générales Horaires d'ouverture (pour les établissements ouverts au public) : A préciser le cas échéant, (descriptions des éventuelles agressions survenues ou risques à prendre en compte) :		
b) Finalité du système (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :		
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité des personnes <input checked="" type="checkbox"/> Secours à personnes - défense contre l'incendie <input type="checkbox"/> Défense nationale <input checked="" type="checkbox"/> Prévention des atteintes aux biens	<input type="checkbox"/> Protection des bâtiments publics <input checked="" type="checkbox"/> Régulation du trafic routier <input type="checkbox"/> Lutte contre la démarque inconnue <input checked="" type="checkbox"/> Prévention d'actes terroristes <input checked="" type="checkbox"/> Prévention du trafic de stupéfiants	<input type="checkbox"/> Prévention des fraudes douanières <input type="checkbox"/> Régulation flux transport autres que routiers <input type="checkbox"/> Constatation des infractions aux règles de la circulation <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :

4 - LOCALISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (Veuillez renseigner uniquement une des deux rubriques ci-dessous)			
4-1) LIEU D'INSTALLATION ET NOMBRE DE CAMÉRAS (cette rubrique n'est pas à renseigner pour les demandes portant sur un périmètre vidéo-protégé, dans ce cas vous ne devez renseigner que la rubrique 4-2) Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune Nombre de caméras intérieures : Nombre de caméras extérieures : Nombre de caméras visionnant la voie publique : <i>Il s'agit des caméras installées à l'intérieur d'un établissement : joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)</i> <i>Il s'agit des caméras installées dans un lieu ouvert au public non couvert ou sur un bâtiment et qui ne visionnent pas la voie publique joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)</i>			
Pour les systèmes de moins de 8 caméras installées à l'intérieur d'un établissement ouvert au public, veuillez indiquer ci après la superficie de l'établissement : m ²			
4-2) DEMANDE PORTANT SUR UN PÉRIMÈTRE VIDÉOPROTÉGÉ (cette rubrique ne doit être renseignée que si vous souhaitez avoir recours à la notion de périmètre vidéo protégé) Si au moins une des caméras que vous souhaitez installer doit visualiser la voie publique, veuillez cocher la case ci-après <input checked="" type="checkbox"/> Délimitation du périmètre : pour délimiter ce périmètre, veuillez indiquer ci-après les différentes adresses (8 au maximum) qui constituent l'environnement de ce périmètre.			
Adresse :			
Bd	Pyrénées	31800	Saint-Gaudens
Square	JOUBE	31800	Saint-Gaudens
Bd	J.P Wimille	31800	Saint-Gaudens
Place	A. CASTEX	31800	Saint-Gaudens
Avenue	Maréchal JOFFRE	31800	Saint-Gaudens
Bd	AZEMAR	31800	Saint-Gaudens

5 - CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : (Indiquez un nombre compris entre 0 et 30)
(la durée maximale est de 30 jours)

Existence d'un système de retransmission des images : oui non
si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous

Retransmission en temps réel :
Retransmission en temps différé :

Le système de vidéo protection est-il mis en place par un installateur certifié ? oui non
si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certification.

Nom de l'installateur ou de la société : Numéro de certification.....
Cet installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 ? oui non

Si l'installateur n'est pas certifié, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice).

6 - PERSONNES HABILITÉES A ACCÉDER AUX IMAGES :

NOM : SALINAS	Prénom : Philippe	Fonctions : Chef de la Police Municipale
NOM : RECURT	Prénom : J. Michel	Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale
NOM : LARTIGUE	Prénom : J. Pierre	Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale
NOM : BETELLI	Prénom : Serge	Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire : oui non
si plus de quatre personnes, vous pouvez adresser (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

7 - TRAITEMENT DES IMAGES (cette rubrique n'est à renseigner que si les images font l'objet d'un traitement dans un lieu différent de celui de l'implantation du système et/ou par une personne autre que le responsable du système)

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :

Numéro de voie	Extension (bis, ter...)	Type de voie (rue, av...)	Nom de la voie	Code postal	Commune
4		Place	du foirail (Police Municipale)	31800	Saint-Gaudens

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service :

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms :

8 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

(nous vous remercions de décrire ci-dessous les mesures adoptées pour assurer la confidentialité des images)

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :
salle dédiée dans les locaux de la Police Municipale : **Accès contrôlé-Alarme- Porte blindée- Porte Codée – vitres blindées**

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements : Enregistreur dans local vidéo

Modalités de destructions des enregistrements : Auto écrasant – au delà de 30 jours

9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) : 1

Précisez la (ou les) localisation(s) de cet affichage : Entrée de ville – Avenue R. Dreyfus

10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRÈS DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCÈS

Nom : SALINAS Prénom : Philippe Fonction de cette personne : Chef de la Police Municipale

ou service responsable : POLICE MUNICIPALE Téléphone : 05 61 89 91 87

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie	Extension (bis, ter...)	Type de voie (rue, av...)	Nom de la voie	Code postal	Commune
4		Place	du Foirail	31800	St-Gaudens

Fonction habilitant le déclarant à signer : Le Maire

Le signataire s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéo protection.

SIGNATURE ET CACHET : 
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS

Date : 21 février 2020



MARCHÉS PUBLICS

Annexe 1

cerfa

N° 51336#02

Questionnaire de conformité d'un système de vidéoprotection à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection.

Je soussigné(e) Jean Yves DUCLOS,
certifie par la présente que le système de vidéoprotection pour lequel j'ai sollicité une autorisation en date du en cours, installé par (nom et adresse de l'installateur)....
est conforme aux dispositions de l'arrêté du 3 août 2007.

Fait à St Gaudens, le 30/10/07



Caractéristiques du système (veuillez cocher les cases appropriées).

1

Caractéristiques générales :

a. Nombre de caméras :

moins de 8 caméras 8 caméras ou plus

b. Mode de fonctionnement du système :

- Le système comporte des caméras à plan large (destinées à une compréhension des situations) et des caméras à plan étroit (susceptibles de permettre une reconnaissance des individus)
- Le système ne comporte que des caméras à plan large
- Le système ne comporte que des caméras à plan étroit

Mode d'enregistrement des images :

a. Le stockage des images est-il ?

Analogique Numérique

b. Possibilité de déterminer la caméra ayant filmé une scène :

Possible sur les enregistrements eux mêmes
Possible grâce à un journal
Non prévu

c. Existe-t-il un journal gardant la trace des opérations effectuées sur les flux vidéo (export, modification, suppression)

Oui, journal manuel
Oui, journal généré automatiquement sous forme électronique
Non

2

3

Questions relatives à la qualité des images :

a. La résolution des images en plan étroit (à l'exclusion de celles de régulation du trafic routier) est-elle toujours supérieure ou égale à 4 CIF (704 x 576 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 12 images/s

Oui Non

b. La résolution des autres images est-elle toujours supérieure ou égale à 1CIF (352 x 288 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 6 images/s ?

Oui Non

Transmission des images aux forces de police :

a. Les images peuvent-elles être exportées sans dégradation de leur qualité ?

Oui Non

b. Dans le cas de systèmes numériques, si le format de codage des images n'est pas standard et libre de droits, le titulaire a-t-il prévu de fournir gratuitement à l'administration en cas de réquisition judiciaire, un système de lecture (ou une licence si le produit peut être installé) sur un PC standard) permettant de lire les enregistrements et d'effectuer les principales opérations de visualisation

Oui Non

4

VILLE SOUS VIDEOPROTECTION

Pour toute information

relative au droit d'accès

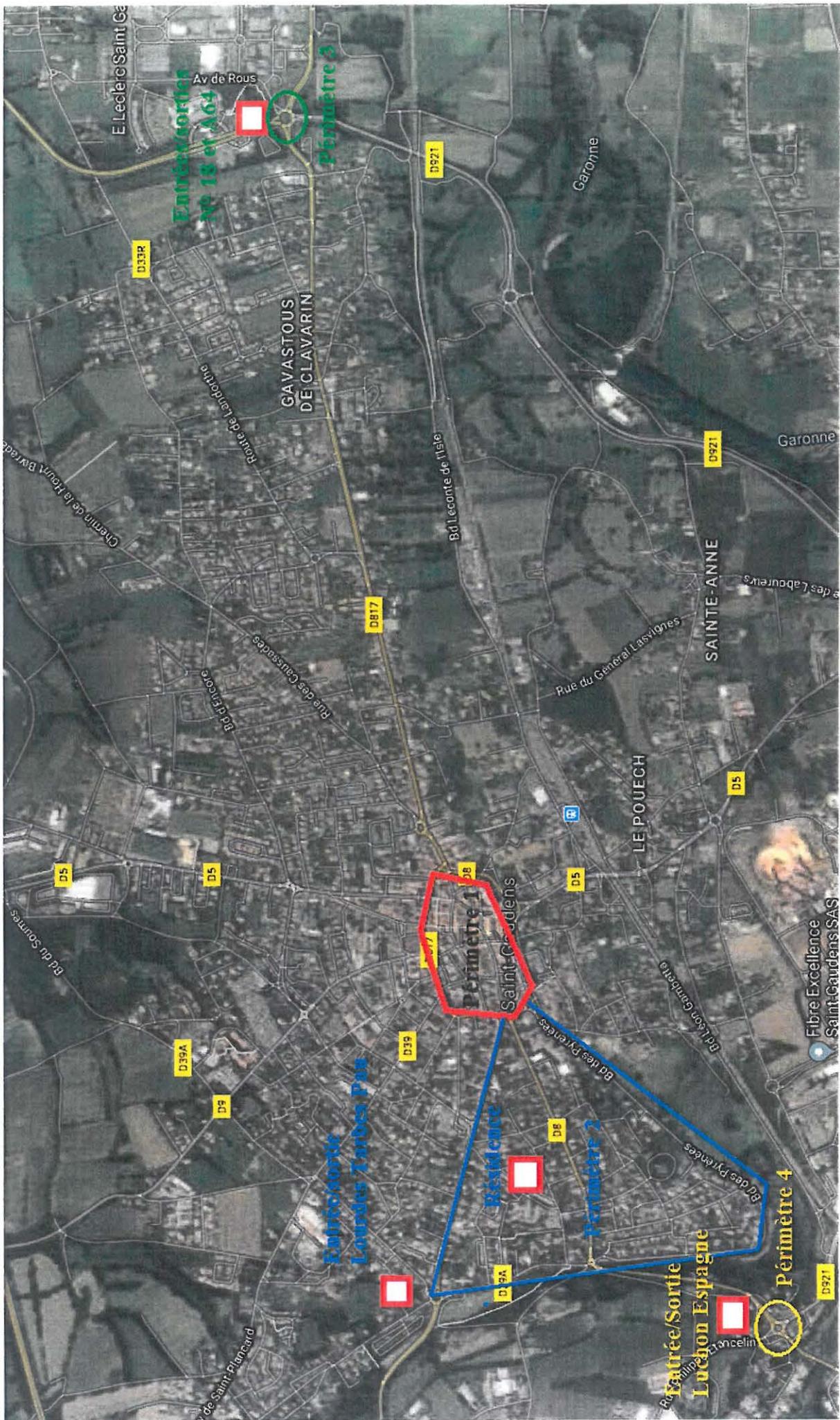
aux images

s'adresse à la Police Municipale

ou téléphoner au 05 61 94 78 25



Code de la Sécurité Intérieure (L. 251-1 à L. 251-8 / L. 223-1 à L. 223-9)





Description du dispositif PERIMETRE 2

Tout le parc de vidéo protection est relié soit par lien radio ou par fibre optique au serveur général ainsi qu'au serveur de stockage centralisé et sécurisé 4 place du Foirail dans les locaux de la Police Municipale.

Ce dispositif de vidéo protection est constitué des moyens techniques suivants :

Au niveau du rond point Castex ; technique employée : liaison radio et fibre optique

4 caméras et 2 switch branchés sur secteur

pont radio entre les deux poteaux du rond-point (2 caméras par poteau)

relié à un switch

liaison vers l'antenne de la Collégiale

liaison vers le serveur central

liaison fibre optique entre le mât du rond point Castex au mât du camping (1 switch et 1 antenne)

renvoi sur le rond point de Valentine

Au niveau du Bd des Pyrénées : technique employée : liaison radio

un poteau – 1 caméra – 1 switch – 1 chargeur – 1 convertisseur – 1 batterie

pont radio relié au Belvédère

liaison vers le serveur central

Au niveau de la rue de la Résidence : technique employée : liaison radio

un poteau – 3 caméras – 1 switch branchés sur secteur

pont radio liaison vers l'antenne de la Collégiale

liaison vers le serveur central

Mode de visionnage

Les images sont enregistrées sur un serveur de stockage à la Police Municipale et visionnées sur un PC (direct et différé) et sur un mur d'images pour le direct.

Exploitation des images

Les images sont enregistrées, archivées et peuvent être exploitées ou extraites dans un délai de 30 jours.

Liste des Caméras PERIMETRE 2

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
84	Place Amiral Castex	Entrée /Sortie Boulevard Wimille	
85	Place Amiral Castex	Entrée/sortie Tarbes	
86	Place Amiral Castex	Entrée/Sortie Boulevard du Comminges	

Liste des Caméras PERIMETRE 2

87	Place Amiral Castex	Entrée/Sortie Avenue du Maréchal Joffre	
98	Rue de la Résidence	Rue de la Résidence	
99	Rue de la Résidence	Rue de la Résidence	

Liste des Caméras PERIMETRE 2

100	Rue de la Résidence	Parking public Accueil Commingeois	
49	Boulevard des Pyrénées	Boulevard des Pyrénées	

Ministère de l'intérieur

D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L. 613-13 du code de la sécurité intérieure - décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996

Veuillez indiquer dans la case ci-après le numéro du département de la préfecture compétente (il s'agit du département dans lequel vous souhaitez installer votre système de vidéoprotection sauf s'il s'agit d'un système en réseau couvrant plusieurs départements auquel cas vous devez saisir la préfecture du département où est installé le siège social).		PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
1 - NATURE DE LA DEMANDE			
<input checked="" type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'un nouveau système	PERIMETRE 3	DATE D'ARRIVEE :	
<input type="checkbox"/> Modification d'un système autorisé	<input type="text"/> N° de dossier	RECEPISSE DELIVRE LE :	
<input type="checkbox"/> Demande de renouvellement d'un système autorisé	<input type="text"/> N° de dossier	DATE DE LA DECISION :	

2 - IDENTITÉ DU DÉCLARANT			
Nom de naissance : DUCLOS Prénom : Jean-Yves Dénomination de la collectivité territoriale ou la raison sociale de l'établissement ou de l'entreprise : MAIRIE DE SAINT-GAUDENS Eventuellement nom usuel ou sigle (si différent de la raison sociale) : Activité : COLLECTIVITE TERRITORIALE			
Adresse : Numéro de voie. Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie 1 RUE DE GOMETX Code postal : 31800 Commune : SAINT-GAUDENS Téléphone : 05 61 94 78 00 Télécopie : Nom de la personne à contacter pour la mise à disposition des images aux forces de l'ordre : Téléphone : Mr Philippe SALINAS - 05 61 89 91 87			

3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FINALITÉ DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION			
a) Informations générales Horaires d'ouverture (pour les établissements ouverts au public) : A préciser le cas échéant, (descriptions des éventuelles agressions survenues ou risques à prendre en compte) :			
b) Finalité du système (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :			
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité des personnes	<input type="checkbox"/> Protection des bâtiments publics	<input type="checkbox"/> Prévention des fraudes douanières	
<input checked="" type="checkbox"/> Secours à personnes - défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques	<input checked="" type="checkbox"/> Régulation du trafic routier	<input type="checkbox"/> Régulation flux transport autres que routiers	
<input type="checkbox"/> Défense nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre la démarque inconnue	<input type="checkbox"/> Constatation des infractions aux règles de la circulation	
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention des atteintes aux biens	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention d'actes terroristes	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	

4 - LOCALISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (Veuillez renseigner uniquement une des deux rubriques ci-dessous)			
4-1) LIEU D'INSTALLATION ET NOMBRE DE CAMÉRAS (cette rubrique n'est pas à renseigner pour les demandes portant sur un périmètre vidéo-protégé, dans ce cas vous ne devez renseigner que la rubrique 4-2) Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune			
Nombre de caméras intérieures : <i>Il s'agit des caméras installées à l'intérieur d'un établissement : joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)</i>		Nombre de caméras extérieures : <i>Il s'agit des caméras installées dans un lieu ouvert au public non couvert ou sur un bâtiment et qui ne visionnent pas la voie publique joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)</i>	
Nombre de caméras visionnant la voie publique :			
Pour les systèmes de moins de 8 caméras installées à l'intérieur d'un établissement ouvert au public, veuillez indiquer ci après la superficie de l'établissement : m ²			
4-2) DEMANDE PORTANT SUR UN PÉRIMÈTRE VIDÉOPROTÉGÉ (cette rubrique ne doit être renseignée que si vous souhaitez avoir recours à la notion de périmètre vidéoprotégé) Si au moins une des caméras que vous souhaitez installer doit visualiser la voie publique, veuillez cocher la case ci-après <input checked="" type="checkbox"/> Délimitation du périmètre : pour délimiter ce périmètre, veuillez indiquer ci-après les différentes adresses (8 au maximum) qui constituent l'environnement de ce périmètre.			
Adresse :			
Av. François Mitterrand	31800	Saint-Gaudens	
Sortie A 64	31800	Saint-Gaudens	
Av. de Rous	31800	Estancarbon	
D 817	31800	Estancarbon	
D 921	31800	Saint-Gaudens	

5 - CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : (Indiquez un nombre compris entre 0 et 30)
(la durée maximale est de 30 jours)

Existence d'un système de retransmission des images : oui non

si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous

Retransmission en temps réel :

Retransmission en temps différé :

Le système de vidéo-protection est-il mis en place par un installateur certifié ? oui non

si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certification.

Nom de l'installateur ou de la société : Numéro de certification.....

Cet installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 ? oui non

Si l'installateur n'est pas certifié, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice).

6 - PERSONNES HABILITÉES A ACCÉDER AUX IMAGES :

NOM : SALINAS

Prénom : Philippe

Fonctions : Chef de la Police Municipale

NOM : RECURT

Prénom : J. Michel

Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale

NOM : LARTIGUE

Prénom : J. Pierre

Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale

NOM : BETELLI

Prénom : Serge

Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire : oui non

si plus de quatre personnes, vous pouvez adresser (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

7 - TRAITEMENT DES IMAGES (cette rubrique n'est à renseigner que si les images font l'objet d'un traitement dans un lieu différent de celui de l'implantation du système et/ou par une personne autre que le responsable du système)

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune
4 Place du Foirail (Police Municipale) 31800 Saint-Gaudens

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service :

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms :

8 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

(nous vous remercions de décrire ci-dessous les mesures adoptées pour assurer la confidentialité des images)

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :

salle dédiée dans les locaux de la Police Municipale : **Accès contrôlé-Alarme- Porte blindée- Porte Codée – vitres blindées**

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements : Enregistreur dans local vidéo

Modalités de destructions des enregistrements : Auto écrasant – au delà de 30 jours

9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) : 1.....

Précisez la (ou les) localisation(s) de cet affichage : Entrée de ville Av. François Mitterrand

10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRÈS DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCÈS

Nom : SALINAS Prénom : Philippe

Fonction de cette personne : Chef de la Police Municipale

ou service responsable : POLICE MUNICIPALE

Téléphone : 05 61 89 91 87

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune
4 Place du Foirail 31800 St-Gaudens

Fonction habilitant le déclarant à signer : **Le Maire**

Le signataire s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéo protection.

SIGNATURE ET CACHET :

Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS



Date : 21 février 2020

MARCHES PUBLICS

Annexe 1

cerfa

N° 51336#02

Questionnaire de conformité d'un système de vidéoprotection à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection.

Je soussigné(e) Jean Yves DUCLOS,
certifie par la présente que le système de vidéoprotection pour lequel j'ai sollicité une autorisation en date du en cours, installé par (nom et adresse de l'installateur).....
est conforme aux dispositions de l'arrêté du 3 août 2007,

Fait à St Gaudens, le 30/11/11



Caractéristiques du système (veuillez cocher les cases appropriées).

1 Caractéristiques générales :

a. Nombre de caméras :

moins de 8 caméras 8 caméras ou plus

b. Mode de fonctionnement du système :

- Le système comporte des caméras à plan large (destinées à une compréhension des situations) et des caméras à plan étroit (susceptibles de permettre une reconnaissance des individus)
- Le système ne comporte que des caméras à plan large
- Le système ne comporte que des caméras à plan étroit

Mode d'enregistrement des images :

a. Le stockage des images est-il ?

Analogique Numérique

b. Possibilité de déterminer la caméra ayant filmé une scène :

Possible sur les enregistrements eux mêmes
Possible grâce à un journal
Non prévu

c. Existe-t-il un journal gardant la trace des opérations effectuées sur les flux vidéo (export, modification, suppression)

Oui, journal manuel
Oui, journal généré automatiquement sous forme électronique
Non

3 Questions relatives à la qualité des images :

a. La résolution des images en plan étroit (à l'exclusion de celles de régulation du trafic routier) est-elle toujours supérieure ou égale à 4 CIF (704 x 576 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 12 images/s

Oui Non

b. La résolution des autres images est-elle toujours supérieure ou égale à 1CIF (352 x 288 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 6 images/s ?

Oui Non

Transmission des images aux forces de police :

a. Les images peuvent-elles être exportées sans dégradation de leur qualité ?

Oui Non

b. Dans le cas de systèmes numériques, si le format de codage des images n'est pas standard et libre de droits, le titulaire a-t-il prévu de fournir gratuitement à l'administration en cas de réquisition judiciaire, un système de lecture (ou une licence si le produit peut être installé) sur un PC standard) permettant de lire les enregistrements et d'effectuer les principales opérations de visualisation

Oui Non

VILLE SOUS VIDEOPROTECTION

Pour toute information

relative au droit d'accès

aux images



s'adresse à la Police Municipale

ou téléphoner au 05 61 94 78 25



Code de la Sécurité Intérieure (L. 251-1 à L. 251-8 / L. 223-1 à L. 223-9)



Description du dispositif PERIMETRE 3

Tout le parc de vidéo protection est relié soit par lien radio ou par fibre optique au serveur général ainsi qu'au serveur de stockage centralisé et sécurisé 4 place du Foirail dans les locaux de la Police Municipale.

Ce dispositif de vidéo protection est constitué des moyens techniques suivants :

Au niveau du rond point A 64 - technique employée : liaison radio

1 poteau central au milieu du rond-point - 4 caméras - 1 switch – 1 convertisseur – 1 chargeur – 1 batterie

1 antenne liaison directe vers la Collégiale

liaison vers le serveur central

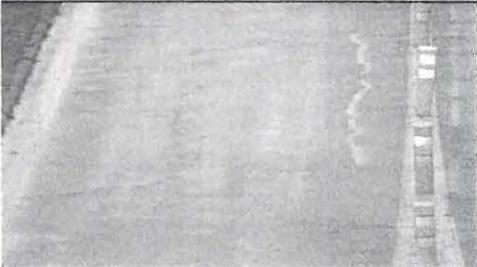
Mode de visionnage

Les images sont enregistrées sur un serveur de stockage à la Police Municipale et visionnées sur un PC (direct et différé) et sur un mur d'images pour le direct.

Exploitation des images

Les images sont enregistrées, archivées et peuvent être exploitées ou extraites dans un délai de 30 jours.

Liste des Caméras PERIMETRE 3

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
80	Rond-point A64	Entrée / sortie Desserte Sud	
81	Rond-point A64	Entrée depuis Estancarbon	
82	Rond-point A64	Entrée/Sortie Saint-Gaudens	
83	Rond-point A64	Sortie A 64	

Ministère de l'intérieur

D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L. 613-13 du code de la sécurité intérieure - décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996

Veuillez indiquer dans la case ci-après le numéro du département de la préfecture compétente (il s'agit du département dans lequel vous souhaitez installer votre système de vidéoprotection sauf s'il s'agit d'un système en réseau couvrant plusieurs départements auquel cas vous devez saisir la préfecture du département où est installé le siège social).		PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
1 - NATURE DE LA DEMANDE			
<input checked="" type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'un nouveau système	PERIMETRE 4	DATE D'ARRIVEE :	
<input type="checkbox"/> Modification d'un système autorisé	<input type="text"/> N° de dossier	RECEPISSE DELIVRE LE :	
<input type="checkbox"/> Demande de renouvellement d'un système autorisé	<input type="text"/> N° de dossier	DATE DE LA DECISION :	

2 - IDENTITÉ DU DÉCLARANT			
Nom de naissance : DUCLOS Prénom : Jean-Yves Dénomination de la collectivité territoriale ou la raison sociale de l'établissement ou de l'entreprise : MAIRIE DE SAINT-GAUDENS Eventuellement nom usuel ou sigle (si différent de la raison sociale) : Activité : COLLECTIVITE TERRITORIALE			
Adresse : Numéro de voie. Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie 1 RUE DE GOMETX			
Code postal : 31800 Commune : SAINT-GAUDENS Téléphone : 05 61 94 78 00 Télécopie : Nom de la personne à contacter pour la mise à disposition des images aux forces de l'ordre : Téléphone : Mr Philippe SALINAS - 05 61 89 91 87			

3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FINALITÉ DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION		
a) Informations générales Horaires d'ouverture (pour les établissements ouverts au public) : A préciser le cas échéant, (descriptions des éventuelles agressions survenues ou risques à prendre en compte) :		
b) Finalité du système (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :		
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité des personnes	<input type="checkbox"/> Protection des bâtiments publics	<input type="checkbox"/> Prévention des fraudes douanières
<input checked="" type="checkbox"/> Secours à personnes - défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques	<input checked="" type="checkbox"/> Régulation du trafic routier	<input type="checkbox"/> Régulation flux transport autres que routiers
<input type="checkbox"/> Défense nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre la démarque inconnue	<input type="checkbox"/> Constatation des infractions aux règles de la circulation
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention des atteintes aux biens	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention d'actes terroristes	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention du trafic de stupéfiants		

4 - LOCALISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (Veuillez renseigner uniquement une des deux rubriques ci-dessous)			
4-1) LIEU D'INSTALLATION ET NOMBRE DE CAMÉRAS (cette rubrique n'est pas à renseigner pour les demandes portant sur un périmètre vidéo-protégé, dans ce cas vous ne devez renseigner que la rubrique 4-2) Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune			
Nombre de caméras intérieures : <i>Il s'agit des caméras installées à l'intérieur d'un établissement : joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)</i>	Nombre de caméras extérieures : <i>Il s'agit des caméras installées dans un lieu ouvert au public non couvert ou sur un bâtiment et qui ne visionnent pas la voie publique joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)</i>	Nombre de caméras visionnant la voie publique :	
Pour les systèmes de moins de 8 caméras installées à l'intérieur d'un établissement ouvert au public, veuillez indiquer ci après la superficie de l'établissement : m ²			
4-2) DEMANDE PORTANT SUR UN PÉRIMÈTRE VIDÉOPROTÉGÉ (cette rubrique ne doit être renseignée que si vous souhaitez avoir recours à la notion de périmètre vidéoprotégé) Si au moins une des caméras que vous souhaitez installer doit visualiser la voie publique, veuillez cocher la case ci-après <input checked="" type="checkbox"/> Délimitation du périmètre : pour délimiter ce périmètre, veuillez indiquer ci-après les différentes adresses (8 au maximum) qui constituent l'environnement de ce périmètre.			
Adresse :	Rue P. Etancelin Bd Raymond Sommer Bd du Pt Sarragat D 8	31800 31800 31800 31800	Saint-Gaudens Saint-Gaudens Saint-Gaudens Saint-Gaudens

5 - CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : (Indiquez un nombre compris entre 0 et 30)
(la durée maximale est de 30 jours)

Existence d'un système de retransmission des images : oui non

si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous

Retransmission en temps réel :

Retransmission en temps différé :

Le système de vidéoprotection est-il mis en place par un installateur certifié ? oui non

si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certification.

Nom de l'installateur ou de la société : Numéro de certification.....

Cet installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 ? oui non

Si l'installateur n'est pas certifié, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice).

6 - PERSONNES HABILITÉES A ACCÉDER AUX IMAGES :

NOM : SALINAS

Prénom : Philippe

Fonctions : Chef de la Police Municipale

NOM : RECURT

Prénom : J. Michel

Fonctions : Brigadier chef principal Police Municipale

NOM : LARTIGUE

Prénom : J. Pierre

Fonctions : Brigadier chef principal Police Municipale

NOM : BETELLI

Prénom : Serge

Fonctions : Brigadier chef principal Police Municipale

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire : oui non

si plus de quatre personnes, vous pouvez adresser (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

7 - TRAITEMENT DES IMAGES (cette rubrique n'est à renseigner que si les images font l'objet d'un traitement dans un lieu différent de celui de l'implantation du système et/ou par une personne autre que le responsable du système)

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie

Code postal Commune

4 Place du Foirail (Police Municipale)

31800 SAINT-GAUDENS

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service :

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms :

8 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

(nous vous remercions de décrire ci-dessous les mesures adoptées pour assurer la confidentialité des images)

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :
dédiée dans les locaux de la Police Municipale : Accès contrôlé-Alarme- Porte blindée- Porte Codée – vitres blindées

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements : Enregistreur dans local vidéo

Modalités de destructions des enregistrements : Auto écrasant – au delà de 30 jours

9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) : 1.....

Précisez la (ou les) localisation(s) de cet affichage : Entrée de ville – Bd Pt Sarragat

10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRÈS DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCÈS

Nom : SALINAS Prénom : Philippe

Fonction de cette personne : Chef de la Police Municipale

ou service responsable : POLICE MUNICIPALE

Téléphone : 05 61 89 91 87

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie

Code postal Commune

4 Place du Foirail

31800 St-Gaudens

Fonction habilitant le déclarant à signer : Le Maire

Le signataire s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéo protection.

SIGNATURE ET CACHET :

Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS



Date : 21 février 2020

Annexe 1

cerfa

N° 51336#02

Questionnaire de conformité d'un système de vidéoprotection à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection.

Je soussigné(e) Jean Yves DUCLOS
certifie par la présente que le système de vidéoprotection pour lequel j'ai sollicité une autorisation en date du en cours, installé par (nom et adresse de l'installateur).....
est conforme aux dispositions de l'arrêté du 3 août 2007.

Fait à St Baudons le 3 2010



Caractéristiques du système (veuillez cocher les cases appropriées)

1 Caractéristiques générales :

a. Nombre de caméras :

moins de 8 caméras 8 caméras ou plus

b. Mode de fonctionnement du système :

- Le système comporte des caméras à plan large (destinées à une compréhension des situations) et des caméras à plan étroit (susceptibles de permettre une reconnaissance des individus)
- Le système ne comporte que des caméras à plan large
- Le système ne comporte que des caméras à plan étroit

Mode d'enregistrement des images :

a. Le stockage des images est-il ?

Analogique Numérique

b. Possibilité de déterminer la caméra ayant filmé une scène :

Possible sur les enregistrements eux mêmes

Possible grâce à un journal

Non prévu

c. Existe-t-il un journal gardant la trace des opérations effectuées sur les flux vidéo (export, modification, suppression)

Oui, journal manuel

Oui, journal généré automatiquement sous forme électronique

Non

3 Questions relatives à la qualité des images :

a. La résolution des images en plan étroit (à l'exclusion de celles de régulation du trafic routier) est-elle toujours supérieure ou égale à 4 CIF (704 x 576 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 12 images/s

Oui Non

b. La résolution des autres images est-elle toujours supérieure ou égale à 1CIF (352 x 288 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 6 images/s ?

Oui Non

Transmission des images aux forces de police :

a. Les images peuvent-elles être exportées sans dégradation de leur qualité ?

Oui Non

b. Dans le cas de systèmes numériques, si le format de codage des images n'est pas standard et libre de droits, le titulaire a-t-il prévu de fournir gratuitement à l'administration en cas de réquisition judiciaire, un système de lecture (ou une licence si le produit peut être installé) sur un PC standard) permettant de lire les enregistrements et d'effectuer les principales opérations de visualisation

Oui Non

VILLE SOUS VIDEOPROTECTION

Pour toute information

relative au droit d'accès

aux images



s'adresse à la Police Municipale

ou téléphoner au 05 61 94 78 25



Code de la Sécurité Intérieure (L. 251-1 à L. 251-8 / L. 223-1 à L. 223-9)



Description du dispositif PERIMETRE 4

Tout le parc de vidéo protection est relié soit par lien radio ou par fibre optique au serveur général ainsi qu'au serveur de stockage centralisé et sécurisé 4 place du Foirail dans les locaux de la Police Municipale.

Ce dispositif de vidéo protection est constitué des moyens techniques suivants :

Au niveau du rond point de Valentine ; technique employée : liaison radio

2 poteaux - 4 caméras - 2 switch – 2 convertisseurs – 2 chargeurs – 2 batteries

1 antenne / poteau – pont radio entre les 2 poteaux

pont radio rond-point vers le rond-point du camping

lien fibre optique vers la Pyrène

1 antenne liaison directe vers la Collégiale

liaison vers le serveur central

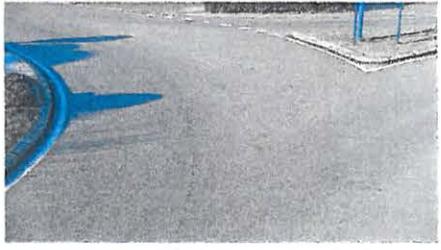
Mode de visionnage

Les images sont enregistrées sur un serveur de stockage à la Police Municipale et visionnées sur un PC (direct et différé) et sur un mur d'images pour le direct.

Exploitation des images

Les images sont enregistrées, archivées et peuvent être exploitées ou extraites dans un délai de 30 jours.

Liste des Caméras PERIMETRE 4

N°	Adresse d'implantation	Vision	Image
88	Rond-point Valentine	Entrée/Sortie Valentine-Luchon	
89	Rond-point Valentine	Sortie Bd Sommer	
90	Rond-point Valentine	Sortie Bd Philippe Etancelin	
91	Rond-point Valentine	Sortie Bd Sommer	

Ministère de l'intérieur

D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L. 613-13 du code de la sécurité intérieure - décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996

<p>Veillez indiquer dans la case ci-après le numéro du département de la préfecture compétente (il s'agit du département dans lequel vous souhaitez installer votre système de vidéoprotection sauf s'il s'agit d'un système en réseau couvrant plusieurs départements auquel cas vous devez saisir la préfecture du département où est installé le siège social).</p>		<p>PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION</p>	
<p>1 - NATURE DE LA DEMANDE</p>		<p>PARKING DU FOIRAIL</p>	
<input checked="" type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'un nouveau système	<input type="checkbox"/> Modification d'un système autorisé	<input type="checkbox"/> Demande de renouvellement d'un système autorisé	<p>DATE D'ARRIVEE :</p> <p>RECEPISSE DELIVRE LE :</p> <p>DATE DE LA DECISION :</p>
<p>N° de dossier</p>		<p>N° de dossier</p>	

2 - IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Nom de naissance : **DUCLOS**
 Prénom : **Jean-Yves**
 Dénomination de la collectivité territoriale ou la raison sociale de l'établissement ou de l'entreprise : **MAIRIE DE SAINT-GAUDENS**
 Eventuellement nom usuel ou sigle (si différent de la raison sociale) :
 Activité : **COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Adresse : Numéro de voie. Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie
 1 RUE DE GOMETX
 Code postal : **31800** Commune : **SAINT-GAUDENS**
 Téléphone : **05 61 94 78 00** Télécopie :
 Nom de la personne à contacter pour la mise à disposition des images aux forces de l'ordre :
 Téléphone : **Mr Philippe SALINAS - 05 61 89 91 87**

3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FINALITÉ DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

a) Informations générales
 Horaires d'ouverture (pour les établissements ouverts au public) :
 A préciser le cas échéant, (descriptions des éventuelles agressions survenues ou risques à prendre en compte) :

b) Finalité du système (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :

<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité des personnes	<input type="checkbox"/> Protection des bâtiments publics	<input type="checkbox"/> Prévention des fraudes douanières
<input checked="" type="checkbox"/> Secours à personnes - défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques	<input checked="" type="checkbox"/> Régulation du trafic routier	<input type="checkbox"/> Régulation flux transport autres que routiers
<input type="checkbox"/> Défense nationale	<input type="checkbox"/> Lutte contre la démarque inconnue	<input type="checkbox"/> Constatation des infractions aux règles de la circulation
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention des atteintes aux biens	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention d'actes terroristes	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention du trafic de stupéfiants	

4 - LOCALISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (Veuillez renseigner uniquement une des deux rubriques ci-dessous)

4-1) LIEU D'INSTALLATION ET NOMBRE DE CAMÉRAS (cette rubrique n'est pas à renseigner pour les demandes portant sur un périmètre vidéo-protégé, dans ce cas vous ne devez renseigner que la rubrique 4-2)
 Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune

 Nombre de caméras intérieures : Nombre de caméras extérieures : Nombre de caméras visionnant la voie publique:.....
Il s'agit des caméras installées à l'intérieur d'un établissement : joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)
Il s'agit des caméras installées dans un lieu ouvert au public non couvert ou sur un bâtiment et qui ne visionnent pas la voie publique joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)

Pour les systèmes de moins de 8 caméras installées à l'intérieur d'un établissement ouvert au public, veuillez indiquer ci après la superficie de l'établissement : m²

4-2) DEMANDE PORTANT SUR UN PÉRIMÈTRE VIDÉOPROTÉGÉ (cette rubrique ne doit être renseignée que si vous souhaitez avoir recours à la notion de périmètre vidéo protégé)
 Si au moins une des caméras que vous souhaitez installer doit visualiser la voie publique, veuillez cocher la case ci-après
 Délimitation du périmètre : pour délimiter ce périmètre, veuillez indiquer ci-après les différentes adresses (8 au maximum) qui constituent l'environnement de ce périmètre.
 Adresse : **PARKING COUVERT DU FOIRAIL 31800 Saint-Gaudens**
 NIVEAU – 1 : 6 caméras intérieures
 NIVEAU – 2 : 5 caméras intérieures

5 - CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : 30 (Indiquez un nombre compris entre 0 et 30)
(la durée maximale est de 30 jours)

Existence d'un système de retransmission des images : oui non

si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous

Retransmission en temps réel :

Retransmission en temps différé :

Le système de vidéoprotection est-il mis en place par un installateur certifié ? oui non

si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certification.

Nom de l'installateur ou de la société : Numéro de certification.....

Cet installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 ? oui non

Si l'installateur n'est pas certifié, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice).

6 - PERSONNES HABILITÉES A ACCÉDER AUX IMAGES :

NOM : SALINAS

Prénom : Philippe

Fonctions : Chef de la Police Municipale

NOM : RECURT

Prénom : J. Michel

Fonctions : Brigadier Chef Principal de la Police Municipale

NOM : LARTIGUE

Prénom : J. Pierre

Fonctions : Brigadier Chef Principal de la Police Municipale

NOM : BETELLI

Prénom : Serge

Fonctions : Brigadier Chef Principal de la Police Municipale

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire : oui non

si plus de quatre personnes, vous pouvez adresser (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

7 - TRAITEMENT DES IMAGES (cette rubrique n'est à renseigner que si les images font l'objet d'un traitement dans un lieu différent de celui de l'implantation du système et/ou par une personne autre que le responsable du système)

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune

4 Place du Foirail

31800 Saint-Gaudens

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service :

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms :

8 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

(nous vous remercions de décrire ci-dessous les mesures adoptées pour assurer la confidentialité des images)

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :
salle dédiée dans les locaux de la Police Municipale : Accès contrôlé-Alarme- Porte blindée- Porte Codée – vitres blindées

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements : Enregistreur dans local vidéo

Modalités de destructions des enregistrements : Auto écrasant – au delà de 30 jours

9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) : ...3.....

Précisez la (ou les) localisation(s) de cet affichage : à l'intérieur du Parking à chaque niveau

10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRÈS DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCÈS

Nom : SALINAS Prénom : Philippe

Fonction de cette personne : Chef de la Police Municipale

ou service responsable : POLICE MUNICIPALE

Téléphone : 05 61 89 91 87

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune

4 Place

du Foirail

31800

St-Gaudens

Fonction habilitant le déclarant à signer : Le Maire

Le signataire s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéo protection.

SIGNATURE ET CACHET :

Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS



Date : 21 février 2020

Annexe 1

cerfu

N° 51336#02

Questionnaire de conformité d'un système de vidéoprotection à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection.

Je soussigné(e) Jean Yves DUCLOS
certifie par la présente que le système de vidéoprotection pour lequel j'ai sollicité une autorisation en date du en cours, installé par (nom et adresse de l'installateur) ...
est conforme aux dispositions de l'arrêté du 3 août 2007.

Fait à S. Gaudens, le 30/01/2020



Caractéristiques du système (veuillez cocher les cases appropriées)

1 Caractéristiques générales :

a. Nombre de caméras :

moins de 8 caméras 8 caméras ou plus

b. Mode de fonctionnement du système :

- Le système comporte des caméras à plan large (destinées à une compréhension des situations) et des caméras à plan étroit (susceptibles de permettre une reconnaissance des individus)
 Le système ne comporte que des caméras à plan large
 Le système ne comporte que des caméras à plan étroit

Mode d'enregistrement des images :

a. Le stockage des images est-il ?

Analogique Numérique

b. Possibilité de déterminer la caméra ayant filmé une scène :

Possible sur les enregistrements eux mêmes
Possible grâce à un journal
Non prévu

c. Existe-t-il un journal gardant la trace des opérations effectuées sur les flux vidéo (export, modification, suppression)

Oui, journal manuel
Oui, journal généré automatiquement sous forme électronique
Non

3

Questions relatives à la qualité des images :

a. La résolution des images en plan étroit (à l'exclusion de celles de régulation du trafic routier) est-elle toujours supérieure ou égale à 4 CIF (704 x 576 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 12 images/s

Oui Non

b. La résolution des autres images est-elle toujours supérieure ou égale à 1CIF (352 x 288 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 6 images/s ?

Oui Non

Transmission des images aux forces de police :

a. Les images peuvent-elles être exportées sans dégradation de leur qualité ?

Oui Non

b. Dans le cas de systèmes numériques, si le format de codage des images n'est pas standard et libre de droits, le titulaire a-t-il prévu de fournir gratuitement à l'administration en cas de réquisition judiciaire, un système de lecture (ou une licence si le produit peut être installé) sur un PC standard) permettant de lire les enregistrements et d'effectuer les principales opérations de visualisation

Oui Non

4

VILLE SOUS VIDEOPROTECTION

Pour toute information

relative au droit d'accès

aux images

s'adresse à la Police Municipale

ou téléphoner au 05 61 94 78 25



Code de la Sécurité Intérieure (L. 251-1 à L. 251-8 / L. 223-1 à L. 223-9)



Description du dispositif

PARKING DU FOIRAIL

Tout le parc de vidéo protection est relié soit par lien radio ou par fibre optique au serveur général ainsi qu'au serveur de stockage centralisé et sécurisé 4 place du Foirail dans les locaux de la Police Municipale.

Ce dispositif de vidéo protection est constitué des moyens techniques suivants :

Les 11 caméras sont branchées sur secteur
Liaison vers le serveur central

Mode de visionnage

Les images sont enregistrées sur un serveur de stockage à la Police Municipale et visionnées sur un PC (direct et différé) et sur un mur d'images pour le direct.

Exploitation des images

Les images sont enregistrées, archivées et peuvent être exploitées ou extraites dans un délai de 30 jours.

Caméras au Parking du Foirail

Caméra N°	Adresse	Niveau	Type de caméra	Image
16	Parking du Foirail	Niveau - 1	Fixe	
17				
18				
19				

Caméras au Parking du Foirail

20	Parking du Foirail	Niveau – 1	Fixe	
21				
22				
23		Niveau – 2		
24				

Caméras au Parking du Foirail

25	Parking du Foirail	Niveau -2	Fixe	
26		RDC		
28	Angle du Bd Charles de Gaulle et place du Foirail	Angle du Bd Charles de Gaulle et place du Foirail	Dôme mobile	

Ministère de l'intérieur

D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L. 613-13 du code de la sécurité intérieure - décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996

Veuillez indiquer dans la case ci-après le numéro du département de la préfecture compétente (il s'agit du département dans lequel vous souhaitez installer votre système de vidéoprotection sauf s'il s'agit d'un système en réseau couvrant plusieurs départements auquel cas vous devez saisir la préfecture du département où est installé le siège social).		PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
1 - NATURE DE LA DEMANDE			
<input type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'un nouveau système <input type="checkbox"/> Modification d'un système autorisé <input type="checkbox"/> Demande de renouvellement d'un système autorisé		DATE D'ARRIVEE : RECEPISSE DELIVRE LE : DATE DE LA DECISION :	
PARKING BELVEDERE N° de dossier : N° de dossier :			

2 - IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Nom de naissance : **DUCLOS**
 Prénom : **Jean-Yves**
 Dénomination de la collectivité territoriale ou la raison sociale de l'établissement ou de l'entreprise : **MAIRIE DE SAINT-GAUDENS**
 Eventuellement nom usuel ou sigle (si différent de la raison sociale) :
 Activité : **COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Adresse : Numéro de voie. Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie
1 **RUE** **DE GOMETX**
 Code postal : **31800** Commune : **SAINT-GAUDENS**
 Téléphone : **05 61 94 78 00** Télécopie :
 Nom de la personne à contacter pour la mise à disposition des images aux forces de l'ordre :
 Téléphone : **Mr Philippe SALINAS - 05 61 89 91 87**

3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FINALITÉ DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

a) Informations générales
 Horaires d'ouverture (pour les établissements ouverts au public) :
 A préciser le cas échéant, (descriptions des éventuelles agressions survenues ou risques à prendre en compte) :

b) Finalité du système (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :

<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité des personnes	<input type="checkbox"/> Protection des bâtiments publics	<input type="checkbox"/> Prévention des fraudes douanières
<input checked="" type="checkbox"/> Secours à personnes - défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques	<input checked="" type="checkbox"/> Régulation du trafic routier	<input type="checkbox"/> Régulation flux transport autres que routiers
<input type="checkbox"/> Défense nationale	<input type="checkbox"/> Lutte contre la démarque inconnue	<input type="checkbox"/> Constatation des infractions aux règles de la circulation
<input checked="" type="checkbox"/> Prévention des atteintes aux biens	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention d'actes terroristes	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention du trafic de stupéfiants	

4 - LOCALISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (Veuillez renseigner uniquement une des deux rubriques ci-dessous)

4-1) LIEU D'INSTALLATION ET NOMBRE DE CAMÉRAS (cette rubrique n'est pas à renseigner pour les demandes portant sur un périmètre vidéo-protégé, dans ce cas vous ne devez renseigner que la rubrique 4-2)
 Adresse : Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune

 Nombre de caméras intérieures : Nombre de caméras extérieures : Nombre de caméras visionnant la voie publique:.....
Il s'agit des caméras installées à l'intérieur d'un établissement : joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)
Il s'agit des caméras installées dans un lieu ouvert au public non couvert ou sur un bâtiment et qui ne visionnent pas la voie publique joindre le cas échéant le plan de détail et le plan de masse (cf notice)

Pour les systèmes de moins de 8 caméras installées à l'intérieur d'un établissement ouvert au public, veuillez indiquer ci après la superficie de l'établissement : m²

4-2) DEMANDE PORTANT SUR UN PÉRIMÈTRE VIDÉOPROTÉGÉ (cette rubrique ne doit être renseignée que si vous souhaitez avoir recours à la notion de périmètre vidéo protégé)
 Si au moins une des caméras que vous souhaitez installer doit visualiser la voie publique, veuillez cocher la case ci-après
 Délimitation du périmètre : pour délimiter ce périmètre, veuillez indiquer ci-après les différentes adresses (8 au maximum) qui constituent l'environnement de ce périmètre.
 Adresse : **PARKING BELVEDRE** 31800 Saint-Gaudens
AERIEN : 5 caméras extérieures
NIVEAU - 1 : 4 caméras intérieures
NIVEAU - 2 : 6 caméras intérieures

5 - CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : 30 (Indiquez un nombre compris entre 0 et 30)
(la durée maximale est de 30 jours)

Existence d'un système de retransmission des images : oui non
si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous

Retransmission en temps réel :

Retransmission en temps différé :

Le système de vidéoprotection est-il mis en place par un installateur certifié ? oui non

si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certification.

Nom de l'installateur ou de la société : Numéro de certification.....

Cet installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 ? oui non

Si l'installateur n'est pas certifié, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice).

6 - PERSONNES HABILITÉES A ACCÉDER AUX IMAGES :

NOM : SALINAS

Prénom : Philippe

Fonctions : Chef de la Police Municipale

NOM : RECURT

Prénom : J. Michel

Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale

NOM : LARTIGUE

Prénom : J. Pierre

Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale

NOM : BETELLI

Prénom : Serge

Fonctions : Brigadier Chef Principal Police Municipale

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire : oui non

si plus de quatre personnes, vous pouvez adresser (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

7 - TRAITEMENT DES IMAGES (cette rubrique n'est à renseigner que si les images font l'objet d'un traitement dans un lieu différent de celui de l'implantation du système et/ou par une personne autre que le responsable du système)

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune
4 Place du Foirail (Police Municipale) 31800 Saint-Gaudens

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service :

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms :

8 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

(nous vous remercions de décrire ci-dessous les mesures adoptées pour assurer la confidentialité des images)

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :
salle dédiée dans les locaux de la Police Municipale : **Accès contrôlé-Alarme- Porte blindée- Porte Codée – vitres blindées**

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements : Enregistreur dans local vidéo

Modalités de destructions des enregistrements : Auto écrasant – au delà de 30 jours

9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) :4.....

Précisez la (ou les) localisation(s) de cet affichage : Parking Belvédère à chaque accès de chaque niveau

10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRÈS DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCÈS

Nom : SALINAS Prénom : Philippe

Fonction de cette personne : Chef de la Police Municipale

ou service responsable : POLICE MUNICIPALE

Téléphone : 05 61 89 91 87

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune
4 Place du Foirail 31800 St-Gaudens

Fonction habilitant le déclarant à signer : **Le Maire**

Le signataire s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéo protection.

SIGNATURE ET CACHET :

Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS



Date : 21 février 2020

Annexe 1

cerfa

N° 51336#02

Questionnaire de conformité d'un système de vidéoprotection à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection.

Je soussigné(e) Jean Yves DUCLOS,
certifie par la présente que le système de vidéoprotection pour lequel j'ai sollicité une autorisation en date du en cours, installé par (nom et adresse de l'installateur)....
est conforme aux dispositions de l'arrêté du 3 août 2007.

Fait à St Gaudens, le 30/10



Caractéristiques du système (veuillez cocher les cases appropriées)

1

Caractéristiques générales :

a. Nombre de caméras :

moins de 8 caméras 8 caméras ou plus

b. Mode de fonctionnement du système :

- Le système comporte des caméras à plan large (destinées à une compréhension des situations) et des caméras à plan étroit (susceptibles de permettre une reconnaissance des individus)
- Le système ne comporte que des caméras à plan large
- Le système ne comporte que des caméras à plan étroit

Mode d'enregistrement des Images :

a. Le stockage des images est-il ?

Analogique Numérique

b. Possibilité de déterminer la caméra ayant filmé une scène :

Possible sur les enregistrements eux mêmes
Possible grâce à un journal
Non prévu

c. Existe-t-il un journal gardant la trace des opérations effectuées sur les flux vidéo (export, modification, suppression)

Oui, journal manuel
Oui, journal généré automatiquement sous forme électronique
Non

2

3

Questions relatives à la qualité des images :

a. La résolution des images en plan étroit (à l'exclusion de celles de régulation du trafic routier) est-elle toujours supérieure ou égale à 4 CIF (704 x 576 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 12 images/s

Oui Non

b. La résolution des autres images est-elle toujours supérieure ou égale à 1CIF (352 x 288 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 6 images/s ?

Oui Non

Transmission des images aux forces de police :

a. Les images peuvent-elles être exportées sans dégradation de leur qualité ?

Oui Non

b. Dans le cas de systèmes numériques, si le format de codage des images n'est pas standard et libre de droits, le titulaire a-t-il prévu de fournir gratuitement à l'administration en cas de réquisition judiciaire, un système de lecture (ou une licence si le produit peut être installé) sur un PC standard) permettant de lire les enregistrements et d'effectuer les principales opérations de visualisation

Oui Non

4

VILLE SOUS VIDEOPROTECTION

Pour toute information

relative au droit d'accès

aux images



s'adresse à la Police Municipale

ou téléphoner au 05 61 94 78 25



Code de la Sécurité Intérieure (L. 251-1 à L. 251-8 / L. 223-1 à L. 223-9)



Description du dispositif

PARKING DU BELVEDERE

Tout le parc de vidéo protection est relié soit par lien radio ou par fibre optique au serveur général ainsi qu'au serveur de stockage centralisé et sécurisé 4 place du Foirail dans les locaux de la Police Municipale.

Ce dispositif de vidéo protection est constitué des moyens techniques suivants :

Les caméras sont branchées sur secteur
Pont radio vers l'antenne de la Collégiale et fibre optique
Liaison vers le serveur central

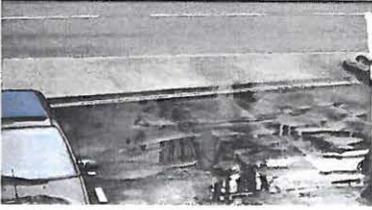
Mode de visionnage

Les images sont enregistrées sur un serveur de stockage à la Police Municipale et visionnées sur un PC (direct et différé) et sur un mur d'images pour le direct.

Exploitation des images

Les images sont enregistrées, archivées et peuvent être exploitées ou extraites dans un délai de 30 jours.

Liste des caméras Parking du Belvédère

Caméra N°	Adresse	Niveau	Type de caméra	Image
1	Parking du Belvédère	Cabine ascenseur	Fixe	
2		Extérieur	Fixe	
3			Fixe	
4			Fixe	

5	Parking du Belvédère			Extérieur	Fixe	
6	Niveau - 1				Fixe	
7					Fixe	
8	Niveau - 1				Fixe	

9	Parking du Belvédère			Niveau - 1	Fixe	
10	Niveau - 2				Fixe	
11					Fixe	
12					Fixe	

13	Parking du Belvédère		Niveau - 2	Fixe	
14			Fixe	Fixe	
15			Extérieur - 2	Fixe	